



**Compte rendu  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2009**

Marie-Hélène COLIN-MARECHAL a été élue secrétaire de séance.

Etaient présent tous les conseillers en exercice à l'exception de Yves-Marie PAULET, Pierre LE HIR, Anaëlle MAGUEUR qui a donné procuration à Martine JARNOUX, Viannette LUCAS qui a donnée procuration à Yannick MARZIN.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2009.

**❶- REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING MUNICIPAL**

Madame PERROT-DANJOUX, conseillère déléguée au tourisme, présente le projet de règlement intérieur du camping municipal, des modifications mineures y étant apportées dont l'accueil du camping qui se fera au lieu et aux heures d'ouverture du point Info Tourisme et un paiement de la redevance à l'arrivée.

**Objet de la délibération :**

- ADOPTER le projet de règlement intérieur du camping municipal des dunes.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

**❷- TARIF DU CAMPING MUNICIPAL**

Mme PERROT-DANJOUX présente une modification des tarifs permettant de prendre un compte une meilleure dégressivité en fonction de la durée de stationnement.

**Objet de la délibération :**

- ADOPTER la nouvelle proposition de tarifs.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

**❸- TARIF DOCUMENTATION TOURISTIQUE ET AUTRES**

Mme PERROT-DANJOUX propose les tarifs suivants pour la régie du point info tourisme :

Désignation	Montant
Topoguide VTT	5.00 €
Circuits cyclo-découverte	1.00 €
Fiches de randonnées pédestres	0.80 €
Poster et affiches	3 €
Tee-shirts « porspoder »	15 €

**Objet de la délibération :**

- ADOPTER les tarifs énoncés ci-dessus.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

#### **④ - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE**

Sur la liste électorale, tirage au sort de 3 électeurs qui pourront être convoqués pour être membre d'un jury d'assises. Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2010 ne peuvent pas être retenues. Les noms sont les suivants :

Monsieur Christian PONDAVEN né le 29/03/1957, habitant 2 rue Kerdelvas Nevez

Monsieur Alexandre DERRIEN né le 09/12/1981, habitant Kerganadec

Monsieur Marcel BARRE né le 22/12/1935, habitant Hent Ar Feunteun

#### **⑤ - ORGANISATION DU RELAIS DES DUNES ET DE LA PORSPODERIENNE DU 27 JUIN**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association du « comité d'organisation du tour pédestre du pays d'Iroise » qui organise le relais des dunes et la porspodérienne le 27 juin 2009. L'association demande une aide de 1 000 €.

##### **Objet de la délibération :**

- ATTRIBUER une subvention de 1 000 € comité d'organisation du tour pédestre du pays d'Iroise

➤ **Résultat du vote : unanimité. Monsieur le Maire, Président et Monsieur ERNAULT, vice-président s'abstiendront**

#### **⑥ - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2009 « RESIDENCES DE TOURISME – CAMPING »**

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes du budget 2009 des résidences de tourisme – camping :

Fonctionnement :

Compte 6262 – frais de téléphone :-100 €

Compte 673 – titres annulées : + 100 €

Investissement :

Compte 2315 - travaux divers : - 10 000 €

Compte 2031- études : + 10 000 €

##### **Objet de la délibération :**

- ADOPTER la décision modificative du budget énoncée ci-dessus

➤ **Résultat du vote : unanimité**

#### **⑦ - CONVENTION AVEC LA CAF ACCES AU SITE CAF PRO**

Madame BROISE présente la convention proposée par la CAF pour accéder au site internet CAF PRO. Ce partenariat va permettre aux agents habilités d'avoir accès par le numéro

d'allocataire des usagers de la garderie périscolaire aux quotients familiaux, premier pas vers une tarification différenciée selon les ressources.

**Objet de la délibération :**

- AUTORISER le maire à signer la convention avec la Caisse d'allocations familiales

➤ **Résultat du vote : unanimité**

<b>⑧ - CONVENTION E-MEGALIS</b>
---------------------------------

Monsieur le Maire présente la convention du syndicat mixte MEGALIS Bretagne auquel la CCPI adhère à titre mutualisé pour l'ensemble de ses communes membres.

Cette convention va permettre la transmission à terme de l'ensemble des actes administratifs (délibération, arrêtés...) par internet pour contrôle de légalité à la sous-préfecture (après signature d'une convention avec l'Etat).

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer cette convention.

**Objet de la délibération :**

- AUTORISER le maire à signer la convention avec le syndicat mixte MEGALIS

➤ **Résultat du vote : unanimité**

<b>⑨ - CHOIX D'UN ARCHIVISTE</b>
----------------------------------

Suite à la consultation lancée, 3 entreprises ont répondu pour la réalisation du classement des archives de la commune.

Après classement des offres, monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise dop'archiv pour un montant de 7 854.92 € TTC fournitures comprises.

**Objet de la délibération :**

- AUTORISER le maire à signer le devis avec l'entreprise Dop'archiv

➤ **Résultat du vote : unanimité**

<b>⑩ - QUESTIONS DIVERSES</b>
-------------------------------

➤ **ADMISSION EN NON VALEUR :**

Monsieur le Maire présente la demande d'admission en non-valeur d'un montant de 171.70 € (titre 154/08) pour un stationnement au camping municipal.

**Objet de la délibération :**

- AUTORISER l'admission en non-valeur du titre 154/08 d'un montant de 171.70 €

➤ **Résultat du vote : unanimité**

➤ DEPLACEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL :

Monsieur CROGUENNOC présente la demande de M SERRA ROSSELLO qui sollicite le déplacement d'un chemin communal vers Mezou Kervezennoc. Monsieur CROGUENNOC propose d'accepter sa demande sous réserve d'une enquête publique favorable.

**Objet de la délibération :**

- AUTORISER le déplacement du chemin communal sous réserve d'une enquête publique favorable
- AUTORISER monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir
- PRÉCISER que les frais d'actes seront à la charge du propriétaire

➤ **Résultat du vote : unanimité**

➤ CONVENTION POUR LA LOCATION D'UN DEFIBRILLATEUR :

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre la société MEDICAL GRAND OUEST et la commune de PORSPODER mettant à disposition un défibrillateur sur la commune de PORSPODER pour une durée de 36 mois au prix de 68.77 € TTC/mois. Monsieur le Maire précise que ce défibrillateur sera installé aux résidences du Grand Melgorn le personnel formé à cet effet pourra se déplacer en cas d'urgence avec l'appareil.

**Objet de la délibération :**

- AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention

➤ **Résultat du vote : unanimité**

➤ MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE LAIT

Monsieur le Maire présente la motion de soutien à la filière lait.

**Objet de la délibération :**

- AUTORISER monsieur le Maire à signer la motion

➤ **Résultat du vote : adopté, Monsieur Jean-Yves ISTRIA s'abstient.**

➤ TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE

Monsieur le premier adjoint fait l'état des lieux en précisant que le diagnostic de l'architecte en date du 27 avril met en évidence comme priorité dans la phase d'urgence une remise à niveau du clocher, tant au niveau de la maçonnerie que du fonctionnement des cloches.

Deux devis d'entreprises spécialisées sont présentés, le premier de l'entreprise MACE d'un montant de 9958 euros hors taxes et le second de l'entreprise BODET d'un montant de 10800 euros hors taxes. Monsieur le premier adjoint propose de retenir un devis établi par la société BODET pour un montant total hors taxes de 16700 euros ainsi que le devis de suivi de travaux présenté par le cabinet Candio-Lesage pour un montant de 1400 euros HT.

La prestation porte sur la réparation ou le remplacement de pièces en sonneries haute et basse ainsi que sur des travaux de renforcement de maçonnerie.

### **Objet de la délibération :**

- AUTORISER l'ouverture de subventions au Conseil Général pour la structure

#### ➤ **Résultat du vote : unanimité**

#### ➤ COLONIE DE VACANCES

Monsieur le Maire revient sur les rumeurs concernant la colonie de vacances de Kerdeven. L'association qui gère cette colonie avec un bail classique avec la ville de Brest s'est vu proposer l'achat de ces murs. La colonie de Kerdeven a refusé car la proposition est trop élevée. L'association a pris la décision d'arrêter son activité le 15 septembre 2009

#### ➤ TRAVAUX DE VOIRIE

Alain LE DALL souhaite comprendre comment s'effectue les travaux de préparation du nettoyage des routes. Les travaux ont été lancés et la Société Binard va intervenir. Le devis a été signé puis les communaux sont intervenus. Monsieur le Maire précise que les cantonniers de la commune ne sont intervenus que sur une partie des travaux. Le coût de cette entreprise est de 1,40 euros le mètre sans caniveau et 1,90 euros avec le caniveau.

#### ➤ PLAN LOCAL D'URBANISME

La place des français libres avait été réservée pour pouvoir éventuellement accueillir sur une partie de sa surface quelques bâtiments à caractère commercial ou de services.

La maison pour tous du bourg et le terrain adjacent à cette salle permettent dorénavant de répondre à ces besoins de surfaces nouvelles. Il nous est donc possible de classer la place des Français libres en zone NL.